



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ACADÉMIE DE VERSAILLES

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI n° 2019-1

Les entreprises doivent adresser leur projet à l'adresse mail poc@ac-versailles.fr avant le 8 mars 2019 à 12h (date et heure de clôture de l'Appel à manifestation d'intérêt). S'ils l'estiment nécessaire, une demande de complément pourra être adressée aux entreprises par les services prescripteurs (DANE et DSI), par mail ou à l'occasion d'un entretien.

1. CONTEXTE

Le 21 août 2018, le ministre Jean-Michel Blanquer a prononcé un discours d'orientation sur le numérique en identifiant cinq enjeux (<http://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-au-service-de-l-ecole-de-la-confiance.html>) :

- Placer les données scolaires au cœur de la stratégie numérique du ministère
- Enseigner au XXIe siècle avec le numérique
- Accompagner et renforcer le développement professionnel des professeurs
- Développer les compétences numériques des élèves
- Créer de nouveaux liens avec les acteurs et les partenaires de l'École

DAN(E) et DSI

Le délégué académique au numérique (DAN), par l'intermédiaire de la délégation académique au numérique éducatif (DANE), œuvre à la mise en œuvre de ces axes nationaux au niveau académique. En accord avec la note de service n° 2014-098 du 25-8-2014, il contribue à mettre en place des partenariats permettant à l'académie d'être acteur dans la production d'outils, de ressources ou services numériques en lien avec l'université et les entreprises de la filière du numérique éducatif.

Le DSI / RSSI prend en charge l'hébergement le système d'information dans les datacenters de l'académie et met en place la politique de sécurité de l'État (PSSIE) dans les services académiques et l'ensemble des établissements scolaires de l'académie de Versailles.

Le projet e-éducation et l'évaluation des élèves

Depuis la rentrée 2015, la e-éducation est un projet phare dans l'académie de Versailles. L'objectif est de permettre aux enseignants et aux élèves d'enseigner et d'apprendre avec le numérique en privilégiant trois axes de réflexion principaux : rendre les élèves acteurs de leur apprentissage, redéfinir les temps et repenser les lieux d'apprentissage et d'enseignement. La e-éducation rassemble de nombreux acteurs engagés dans la mise en œuvre d'une pédagogie hybride avec le numérique éducatif.

Le projet e-éducation s'appuie sur la plateforme ÉLÉA, développée par l'académie de Versailles.

<http://www.dane.ac-versailles.fr/etre-accompagne-se-former/elea>

ÉLÉA permet aux enseignants de créer des parcours pédagogiques scénarisés pour les élèves et de mettre en œuvre certains principes de la e-éducation comme la pédagogie différenciée ou la pédagogie inversée. Les élèves peuvent progresser à leur rythme grâce à des contenus pédagogiques adaptés à leurs besoins.

Évaluation des connaissances de personnels des services académiques

Dans le cadre de la mise en place des process Qualité de la Relation client, le volet formation des équipes d'assistance de niveau 1 est essentiel pour apporter aux clients une réponse pertinente en première instance.

Un dispositif d'évaluation des connaissances des conseillers du guichet CARIINA (Centre d'Assistance et de Ressources Informatique Inter Académique) à partir de l'outil Edu-sondage est mis en place après chaque formation sur les nouveaux périmètres d'assistance et sur les évolutions du système d'information, et tout au long de l'année avant chaque campagne de gestion pour assister les utilisateurs sur les outils numériques associés.

Il convient également de développer l'autonomie des agents pour qu'ils puissent auto-contrôler leurs connaissances.

Appel à manifestation

Pour favoriser les échanges et le travail exploratoire sur des ressources et services innovants au travers de situations expérimentales maîtrisées, en relation avec les territoires, les écoles et les établissements scolaires, un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour permettre aux entreprises qui le souhaitent de proposer des projets expérimentaux sur l'évaluation dématérialisée dans les contextes suivants :

- le projet e-éducation et l'évaluation des élèves ;
- l'évaluation des connaissances de personnels d'assistance sur les services numériques délivrés par la DSI.

Le ou les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention entre l'entreprise sélectionnée et l'Académie de Versailles et aura pour objet d'encadrer l'expérimentation.

Les résultats de ces expérimentations seront publiés sur le site de l'Académie <http://www.ac-versailles.fr>

2. OBJECTIF DE LA DEMARCHE

Dans ce contexte, le présent appel à manifestation d'intérêt a plusieurs objectifs :

A. Il s'agit de faciliter l'intégration de solutions numériques innovantes (ressources et services) susceptibles de contribuer au développement de la e-éducation dans l'académie.

Si la plateforme ÉLÉA permet d'évaluer les progrès des élèves, les enseignants gagneraient toutefois à bénéficier d'outils complémentaires permettant la création d'évaluations diagnostiques, formatives et sommatives afin d'enrichir les parcours d'apprentissages proposés.

- B. Le deuxième objectif consiste à expérimenter un outil permettant d'évaluer
- les connaissances et la qualité des formations suivies par les personnels académiques à l'aide d'une plate-forme en ligne
 - les connaissances des personnels d'assistance pour apporter les réponses pertinentes aux utilisateurs du système d'information, leur permettre de s'autoévaluer et mesurer la progression des acquis

Le ou les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention entre l'entreprise sélectionnée et l'Académie de Versailles et aura pour objet d'encadrer l'expérimentation

Les résultats de ces expérimentations seront publiés sur le site de l'Académie <http://www.ac-versailles.fr>.

3. PERIMETRE DE L'EXPERIMENTATION

3.1 Périmètre géographique

- La plateforme d'évaluation des élèves sera testée dans cinq à huit établissements (collèges ou lycées), de l'académie de Versailles, identifiés et volontaires ;
- L'évaluation des personnels concernera des agents des services académiques du Rectorat de Versailles en charge de l'assistance sur les outils numériques.

3.2 Périmètre temporel de l'expérimentation

L'expérimentation prendra lieu entre le 20 mars et le 20 décembre 2019.

3.3 Périmètre technique

Le service mis à disposition doit

- être accessible par internet par l'intermédiaire des navigateurs courants (Microsoft Edge/Internet Explorer, Firefox, Google Chrome) et doit de préférence pouvoir être installé dans les datacenters de l'académie de Versailles. L'hébergement lors de l'expérimentation peut cependant être externe, avec l'obligation que les données soient stockées en France.
- être en mesure d'authentifier les utilisateurs via des annuaires LDAP / Active Directory ou des mécanismes SSO (Single Sign On)
- être en mesure d'importer des comptes à partir de fichiers en texte brut
- être conforme au cahier des charges académique pour les applications et services informatiques tiers
- s'intégrer sous forme d'une extension du noyau Moodle utilisé dans le cadre du service académique ELEA

3.3.1 Apports de l'Académie de Versailles

- La DANE apportera son expertise dans le domaine de la e-éducation pour contribuer à évaluer les effets de l'expérimentation dans les établissements scolaires

- La DSI se propose d'étudier l'hébergement de la solution dans les datacenters de l'académie et d'apporter son support technique auprès de la / les entreprise(s) sélectionnée(s).
- L'académie publiera pendant l'expérimentation les demandes d'évolution de la solution sur le site <http://www.ac-versailles.fr>

3.3.2 Apports de/des entreprise(s) sélectionnée(s)

- Soutien à la conduite du projet.
- Accompagnement technique renforcé des personnels académiques, notamment par l'intermédiaire d'une hot-line.
- Participation à la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation.
- L'expérimentation se déroule en plusieurs étapes avec des utilisateurs différents. Les retours de ces utilisateurs peuvent donner lieu à des demandes d'évolutions de la solution par l'académie

3.4 Interlocuteurs académiques durant la phase d'expérimentation

Interlocuteurs DSI : Jacky Galicher

Interlocuteurs DANE : Fabrice Gély

4. CONVENTION D'EXPERIMENTATION

Une convention d'expérimentation sera signée avec l'/les entreprise(s) retenue(s), qui fixera les modalités de la réalisation de l'expérimentation. La convention d'expérimentation ne donne pas lieu à des contreparties financières, cependant, l'entreprise retenue pourra bénéficier de subventions en nature (matériel et personnel de l'Académie mis à disposition pour développer la solution retenue dans le cadre de l'expérimentation).

5. RESULTATS

Les résultats attendus portent sur la formalisation :

- des différents résultats des travaux engagés pour faciliter l'intégration de la ressource ou du service au sein des SI de l'académie et des collectivités territoriales ;
- des documents et processus d'accompagnement et de formation mobilisés lors de l'expérimentation ;
- des résultats des différentes évaluations réalisées pendant le temps de l'expérimentation dont notamment, les freins rencontrés durant l'expérimentation et les leviers permettant le déploiement de la solution et des usages ;
- de la description des pratiques inspirantes repérées pendant l'expérimentation.

Conformément à ce qui sera prévu dans la convention d'expérimentation, les résultats feront l'objet d'une publication sur le site <http://www.ac-versailles.fr>.

6. CONFIANCE ET ETHIQUE

Les différentes entreprises s'engagent à respecter les différentes règles nationales et européennes en vigueur régissant la SSI et les données personnelles, en particulier le Référentiel Général de Sécurité (RGS) et le Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD). Une attention particulière doit être apportée à la protection des données qui concerneront des élèves mineurs.

Une attention particulière sera portée aux aspects éthiques pour chacun des projets.

7. PROCEDURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent AMI ne constitue en aucune manière une procédure d'attribution de marché public, de délégation de service public, d'autorisation d'occupation Temporaire ou de tout autre contrat administratif. Il n'est encadré par aucune disposition procédurale particulière

Cependant, le présent Appel à Manifestations d'Intérêt est régi par le régime juridique des subventions tel que défini par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et respecte par conséquent les principes d'égalité de traitement et d'accès et de transparence.

Les entreprises doivent envoyer leur projet à l'adresse mail poc@ac-versailles.fr avant le 4 mars 2018 à 12h (date et heure de clôture de l'Appel à manifestation d'intérêt). S'il estime nécessaire, une demande de complément pourra être demandée aux entreprises par le service prescripteur, par mail ou lors d'un entretien.

Le service prescripteur choisit le ou les projets qui feront l'objet d'une expérimentation, en fonction des critères suivants : pertinence du projet pour l'Académie, modalité de mise en œuvre, etc. Et indique sur le site <http://www.ac-versailles.fr> le nom de ou des entreprises retenues pour l'expérimentation.

Interlocuteurs académiques : Jacky Galicher (DSI) et Fabrice Gély (DAN)

8. ETAPES DE L'EXPERIMENTATION

- Publication sur le site <http://www.ac-versailles.fr> du ou des projet(s) sélectionné(s)
- Signature de la convention d'expérimentation
- Réunion de lancement (équipe et matériel dédié)
- Mise en place de l'expérimentation
- Evaluation de l'expérimentation
- Publication des résultats sur le site <http://www.ac-versailles.fr>